



Un deuxième trimestre mitigé

Même si la progression de l'emploi se poursuit au deuxième trimestre en région Paca, elle est beaucoup moins importante qu'au trimestre précédent et suit la tendance nationale. Seul le département du Vaucluse perd des effectifs ce trimestre.

Les déclarations d'embauche sont en fort recul, ce sur tous les types de contrats, et la plus forte baisse est pour le secteur de l'hébergement et la restauration.

Si les TPE restent les plus dynamiques en termes d'embauche, elles sont également les plus touchées par les impayés.

CHIFFRES CLÉS

+0,1 %

Evolution trimestrielle de l'emploi

-3,7 %

Evolution trimestrielle des déclarations d'embauche

AVERTISSEMENT

L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les séries d'effectifs salariés et de masse salariale connaissent des modifications. Les changements concernent la définition du champ du secteur privé, la source des effectifs intérimaires ainsi que la méthodologie de désaisonnalisations des séries dans le cadre d'une harmonisation des concepts avec l'Insee et la Dares (données hors intérim).

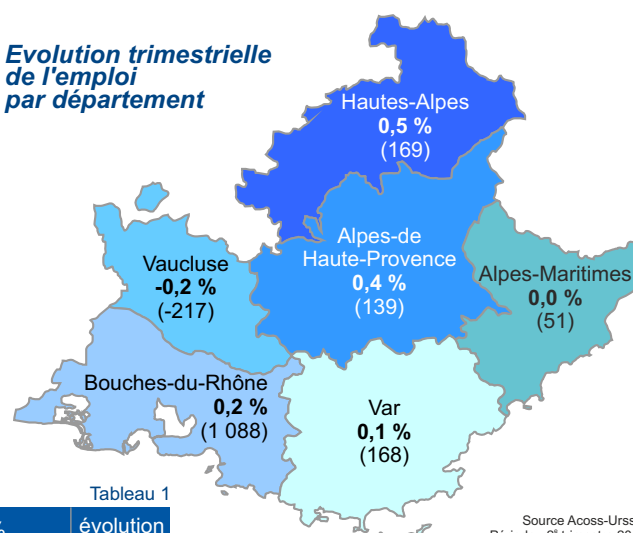
Plus d'informations sont disponibles sur acoss.fr, rubrique Acoss Stat / n°241 - annexe information méthodologique.

Une croissance inégale sur le territoire

La région Paca qui avait résisté au ralentissement de l'emploi observé au niveau national le trimestre dernier, suit désormais la tendance à la décélération pour ce deuxième trimestre 2018 avec une croissance de l'emploi de 0,1 %, identique à la moyenne observée au national (tableau n°1).

Au niveau départemental, le Vaucluse est le seul département de Paca à perdre des effectifs (-0,2 %). Ce recul concerne principalement les bassins d'emplois d'Avignon et Orange. Les effectifs du département des Alpes-Maritimes tendent à stagner, les créations de postes des bassins de Cannes et Menton n'arrivant pas à contrebalancer les pertes de celui de Nice.

Evolution trimestrielle de l'emploi par département



Source Acoss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolution de l'emploi et de la masse salariale

Tableau 1

	niveau 2018 T2	évolution trimestrielle en %					évolution annuelle en % 2018 T2 / 2017 T2
		2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	
Région							
Emploi (en milliers)	1 342	0,5	0,3	0,5	0,6	0,1	1,5
Masse salariale (en M€)	9 685	1,0	0,8	1,0	1,0	0,6	3,5
SMPT	2 410	0,6	0,4	0,6	0,5	0,3	1,8
France							
Emploi (en milliers)	18 385	0,6	0,3	0,6	0,3	0,1	1,3
Masse salariale (en M€)	144 230	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	3,6
SMPT	2 618	0,3	0,4	0,6	0,4	0,7	2,1

SMPT = salaire moyen par tête

Source Acoss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Note de lecture :

L'emploi dans les Bouches-du-Rhône augmente de 0,2 % entre le 1^{er} trimestre 2018 et le 2^e trimestre 2018, soit un gain de 1 088 postes.

A contrario, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes sont les seuls départements à garder une certaine dynamique ce trimestre, avec une croissance respective de leur effectif salarié de 0,4 % et 0,5 %.

La masse salariale progresse de 0,6 % en Paca, à un rythme moins soutenu qu'au niveau national (+0,9 %). Au niveau du salaire moyen par tête, l'écart en montant avec la moyenne nationale est de 208 euros.

L'emploi par secteur d'activité

Un ralentissement de la croissance dans tous les secteurs

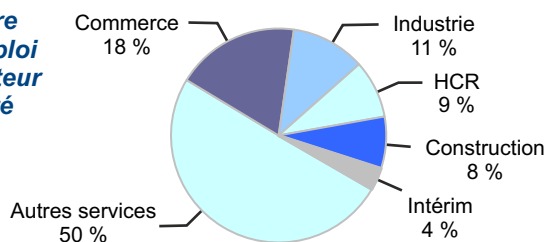
Le ralentissement de la croissance des effectifs privés en région Paca entraîne une légère perte de postes dans les secteurs du commerce et de la construction (tableau 2).

Cette décélération se ressent également dans les secteurs autres services et hébergement et restauration qui gagnent à eux deux près de 580 postes ce trimestre au lieu de 5 250 postes environ le trimestre précédent. Avec plus de 788 000 salariés, ces deux secteurs regroupent près de 60 % des effectifs privés de la région Paca.

Le secteur de l'industrie conserve une bonne tendance avec la création nette de 290 postes au deuxième trimestre.

Avec un gain respectif de près de 640 et 620 postes, les secteurs des activités scientifiques et les transports sont les plus dynamiques ce trimestre. À contrario, le secteur de l'administration publique qui occupe un peu moins de 194 000 salariés en Paca perd 800 postes, et celui des activités mobilières plus de 250 salariés.

Structure de l'emploi par secteur d'activité



Graphique 2

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Emploi régional par secteur d'activité

	Effectifs 2018T2	Evolution trim en % 2018T2/2018T1	Gain/perte net 2018T2/2018T1
Autres services	671 609	0,1	379
Commerce	248 164	0,0	-53
Industrie	149 187	0,2	292
Hôtel, Café et Restauration	117 345	0,2	205
Construction	104 700	0,0	-17
Intérim	51 480	1,2	596
Total	1 342 485	0,1	1 402

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolutions atypiques par secteur d'activité

Secteurs les plus dynamiques

	Effectifs	Evolution
Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	193 695	0,3 %
Transport	107 719	0,6 %
Autres activités de services	63 377	0,4 %

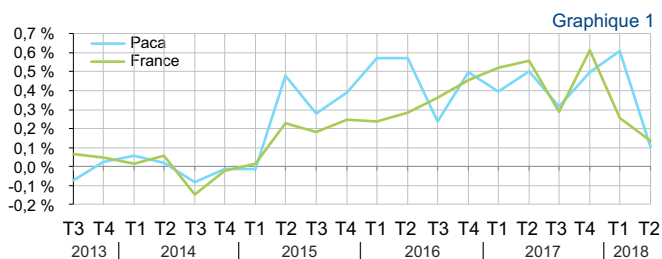
Tableau 3 - 2

Secteurs les plus en difficulté

	Effectifs	Evolution
Admin. publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	193 936	-0,4 %
Activités immobilières	22 892	-1,1 %
Activités financières et d'assurances	43 958	-0,4 %

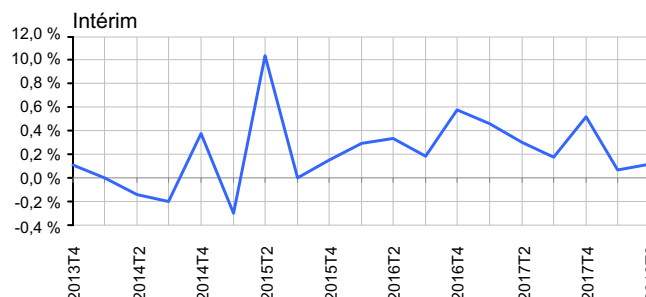
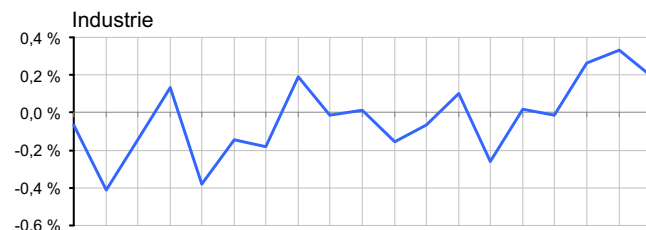
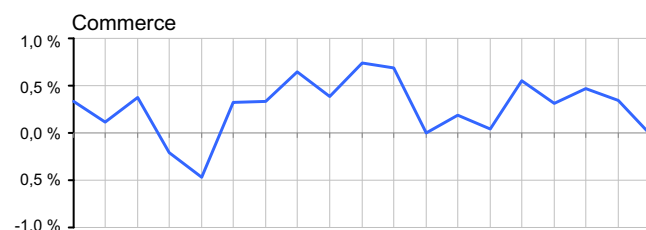
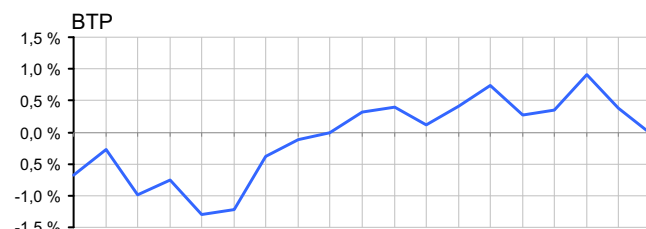
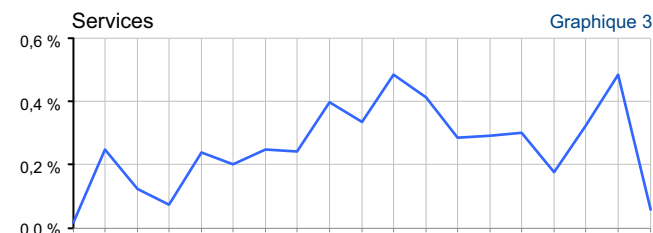
Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolution trimestrielle des effectifs salariés



Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Evolution de l'emploi salarié par grands secteurs en glissement trimestriel



Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Les déclarations d'embauche

Un fort recul des déclarations d'embauche

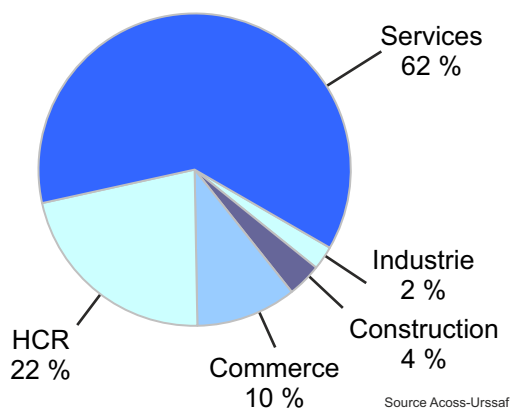
En région Paca, après plusieurs trimestres d'évolutions positives, les déclarations d'embauche sont en forte baisse de 3,7 % par rapport au premier trimestre 2018. Ce recul concerne tous les types de contrat.

Les embauches en CDI, qui pèsent pour 16 % des déclarations, reculent de 4 %. Les CDD de moins d'un mois perdent 3,7 % ; ils représentent 67 % des embauches (tableau n°4).

Les embauches du secteur de l'industrie progressent de plus de 6 % suivi par le secteur de la construction (+3 %). Cependant, ces deux secteurs ne regroupent que 6 % des intentions d'embauche du deuxième trimestre (tableau n°5). La plus forte baisse est pour le secteur de l'hébergement et restauration (-10,2 %) suivi dans une moindre mesure par celui des services (-2,4 %). Ces deux secteurs regroupent plus de 80 % des déclarations d'embauche du deuxième trimestre.

Par taille d'entreprise, les très petites entreprises continuent d'être dynamiques pour l'emploi et sont les seules à embaucher plus qu'au premier trimestre (+2,1 % d'embauches) et également avec une plus grande part de CDI : 19 % de leurs embauches (tableau n°6). Les entreprises de 10 à 49 salariés quant à elles sont en recul de plus de 9 % sur leurs embauches ce trimestre.

Déclarations d'embauche par secteur d'activité



Graphique 4

Déclarations d'embauche par type de contrat (hors intérim)

Tableau 4

Type de contrat	Nombre de déclarations	Poids en %	Evolution trimestrielle en %
CDD d'un mois ou moins	340 134	67	-3,7
CDD de plus d'un mois	89 652	18	-3,3
CDI	81 475	16	-4,0
Total	511 261	100	-3,7

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche dans l'intérim

Tableau 4-1

Type de contrat	Nombre de déclarations	Evolution annuelle en %
Intérim	406 654	6,0

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche par secteur d'activité (hors intérim)

Tableau 5

Secteur d'activité	Nombre de déclarations	Evolution trimestrielle en %
Services	315 785	-2,4
Hôtel, Café et Restauration	111 711	-10,3
Commerce	53 178	-0,5
Construction	17 980	3,0
Industrie	12 607	6,4
Total	511 261	-3,7

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Déclarations d'embauche par taille d'entreprise (hors intérim)

Tableau 6

Taille d'entreprise	Poids des déclarations	Evolution trimestrielle en %	Part des CDI en %
1-9 salariés	38 %	2,1	19,0
10-49 salariés	36 %	-9,2	15,5
50 salariés ou plus	26 %	-6,3	12,5
Total	100 %	-3,7	16,0

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Les demandeurs de délais de paiement

La baisse du nombre d'entreprises en difficulté se poursuit

Au cours du deuxième trimestre 2018, ce sont 2 678 entreprises qui ont demandé un étalement du paiement de leurs cotisations, ce qui représente une baisse de plus de 30 % par rapport à 2017.

Les très petites entreprises sont les plus impactées et représentent 84 % de ces demandeurs, soit 2 243 entreprises pour ce trimestre (tableau n°7).

Le secteur de l'hébergement et la restauration reste le plus touché. Néanmoins, le nombre de demandeurs de délais est en forte baisse par rapport au trimestre précédent : 2,6 % d'entreprises concernées contre 5 % en début d'année.

Il est suivi des secteurs de la construction (2,5 % de demandeurs) et celui de l'industrie (2,3 %).

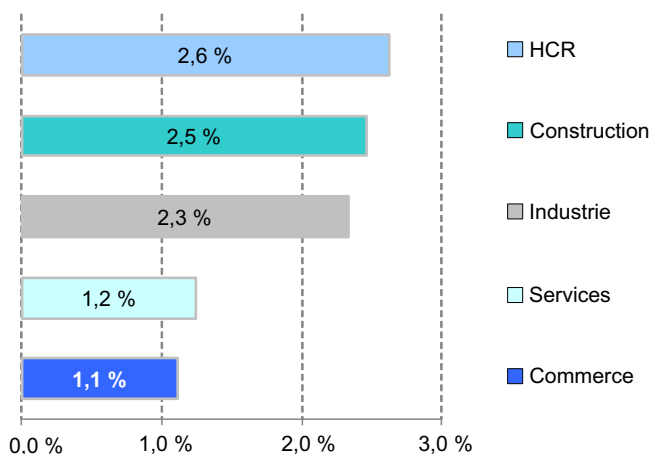
Demandeurs de délais par taille d'entreprise

Tableau 7

Taille d'entreprise	Nombre de demandeurs	Evolution annuelle en %
1-9 salariés	2 243	-33,1
Plus de 9 salariés	435	-9,2
Total	2 678	-30,1

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

Part des demandeurs de délais de chaque secteur d'activité



Graphique 5

Source Acooss-Urssaf
Période : 2^e trimestre 2018

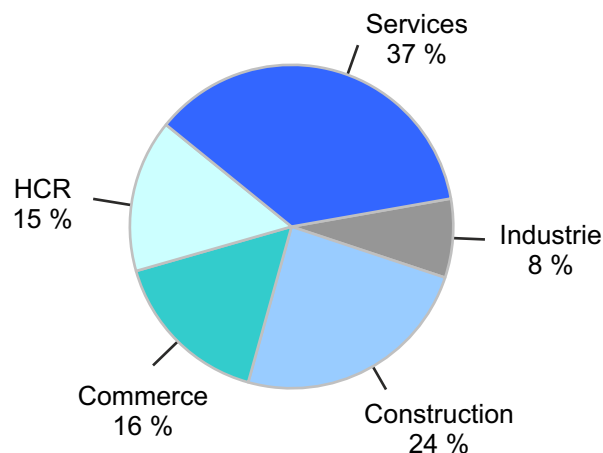
Les cotisations non recouvrées

Les impayés toujours en hausse

Le taux des impayés passe la barre des 2 % ce trimestre en Paca. Cependant ce taux est en stagnation par rapport au premier semestre 2017. Ce sont toujours les très petites entreprises qui sont essentiellement impactées (7 % de taux d'impayé) avec une légère baisse de 0,5 point en annuel (tableau n°8).

Par secteur d'activité, le plus fort taux d'impayé reste pour celui de la construction avec 6,5 % de cotisations non réglées, mais cependant en baisse de 0,7 point par rapport à la même période 2017. Il est suivi par le secteur de l'hébergement et la restauration (5,8 % de taux d'impayé).

Structure des impayés par secteur d'activité



Graphique 6

Source Acoiss-Urssaf
Période : janvier 2018 à juin 2018

Taux d'impayés par taille d'entreprise

Tableau 8

	Taux d'impayés en %	Evolution annuelle en points
1-9 salariés	7,0	-0,5
Plus de 9 salariés	0,8	-0,1
Total	2,1	-0,0

Source Acoiss-Urssaf
Période : janvier 2018 à juin 2018

Taux d'impayés par secteur d'activité

Tableau 9

	Taux d'impayés en %	Evolution annuelle en points
Construction	6,5	-0,7
Hôtel, Café et Restauration	5,8	-0,5
Commerce	2,0	0,0
Services	1,4	0,0
Industrie	1,1	0,0
Total	2,1	-0,0

Source Acoiss-Urssaf
Période : janvier 2018 à juin 2018

Sources et méthodologie

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des cotisants du champ concurrentiel ("secteur privé" selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle Sociale Agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

Les effectifs salariés et la masse salariale sont issus depuis mars 2015 des Déclarations sociales nominatives (DSN) se substituant progressivement aux BRC. Au premier trimestre 2016, les DSN ont permis de déclarer plus de 57 % des effectifs salariés du régime général. A ce stade de la montée en charge, les effectifs y sont en principe déclarés pour chaque établissement suivant la même définition que dans les BRC.

La masse salariale (assiette déplacée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarées au titre de la période d'emploi étudiée.

L'effectif salarié est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un,

indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acoiss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau national par l'Acoiss sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013).

Les déclarations d'embauche sont issues des Déclarations Préalables à l'Embauche (DPAE) remplies par les employeurs dans le cadre de l'embauche des salariés.

Les données de l'emploi et des embauches sont provisoires pour le trimestre étudié. Les indicateurs présentés sont corrigés des variations

saisonniers et des effets jours ouvrables (CVS - CJO) pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi.

Les demandeurs de délais de paiement sont les entreprises du secteur privé ayant sollicité l'Urssaf afin de bénéficier d'un échéancier de paiement de leurs cotisations.

Les cotisations non recouvrées sont les cotisations sociales attendues par l'Urssaf et qui n'ont pas encore été acquittées. Elles font l'objet de procédures de recouvrement en cours.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acoiss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.

ISSN 2273-7510

Directeur de la publication :
Ghislaine Barrou

Rédacteur en chef :
Christelle Barailler

Rédacteurs : Nathalie Humbert,
Nathalie Romera, Laure Senia

Siège : 20 avenue Vito
13299 Marseille Cedex 20

www.paca.urssaf.fr